



Rapport annuel 2008

1. Introduction

Le mandat de la présidence et de deux autres membres de la commission se termine à la fin de l'année sous rapport. ¹ La commission profite des changements qui vont intervenir pour rappeler brièvement les principes et l'organisation qui régissent son travail et pour énumérer certaines tâches pendantes.

Il y a 12 ans, la composition de la commission a été presque entièrement renouvelée à l'occasion d'une modification de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage qui introduisait une nouvelle réglementation des tâches et des compétences de la CFMH. Cette césure a permis au nouveau président d'initier, avec l'aval de l'ensemble des membres, une réorientation du travail de la commission.

Un premier principe de cette réorientation a été d'impliquer fortement et systématiquement la commission dans son ensemble ; cette démarche a mis un terme à l'époque où les présidents décidaient seuls des questions importantes. La commission a commencé ainsi à se réunir à des intervalles plus rapprochés, un jour entier de séance prit place tous les deux mois. Un tel rythme a permis de présenter au plénum et de discuter intensivement les expertises, les consultations et les papiers de discussion. Ces débats autour des grandes prises de position de la commission ont parfois permis d'importants ajustements ou modifications. Des consultations écrites furent organisées quand le temps faisait défaut pour des discussions en plénum. Ainsi, on pouvait être sûr que l'avis officiel de la CFMH n'émanait pas de quelques délégués ou de son seul président, mais de la commission dans son ensemble. Dans la composition des ordres du jour, la présidence a veillé à maintenir la balance entre les sujets à débattre et ceux qu'il suffit d'expédier, et elle n'a jamais manqué de tenir les membres de la commission au courant de l'évolution des affaires qu'elle avait traitées. La section du patrimoine culturel et des monuments historiques de l'OFC a toujours donné des informations sur les évolutions nouvelles survenues dans son domaine d'activité. La participation aux séances du secrétaire de la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) a facilité la coordination entre les commissions sœurs.

En règle générale, les séances de la commission ne se tinrent plus à Berne, mais en différents lieux de Suisse. La commission a désiré être présente aux lieux où les choses se passaient, manifester aux responsables politiques et techniques l'intérêt qu'elle porte aux questions locales, dialoguer avec eux et donner des réponses à des questions concrètes. Elle a ainsi rendu une ou plusieurs visites à quasi tous les cantons. Une demi-journée était consacrée à la séance ordinaire, l'autre à la discussion sur place d'un problème de conservation. Après une introduction détaillée donnée par les responsables locaux, la commission discutait entre elle des options possibles. Le résultat des débats était communiqué par lettre aux responsables cantonaux.

L'élaboration d'expertises et de prises de position est l'une des tâches essentielles de la CFMH. Une demande d'expertise peut lui être adressée par un office cantonal, par exemple le service des monuments historiques ou un tribunal, ou par l'administration fédérale, l'OFC en l'occurrence. La procédure d'élaboration nécessite certes du temps et beaucoup d'engagement, mais elle garantit aussi la haute qualité des prises de position qui étaient données. Une délégation interne à la commission se rend sur place pour un examen détaillé auquel sont conviées toutes les instances concernées. Les délégués de la commission et la secrétaire élaborent un premier projet d'expertise examiné par le président puis rédigé « à quatre mains » avec la secrétaire de la commission. Ce projet consolidé va ensuite à tous les membres de la commission parfaitement orientés grâce aux documents qu'ils ont reçus. Il est souvent arrivé que les discussions suivantes ou la consultation écrite entraînent des changements d'accents ou de priorités, parce que des membres avaient apporté un nouvel éclairage à l'argumentation. La même procédure en plusieurs étapes s'applique aux expertises menées en commun avec la CFNP. Les expertises sont envoyées à l'instance requérante à qui il appartient de décider qui y aurait accès. Dans certains cas, les expertises amenaient des discussions successives lors desquelles en règle générale le président représentait la commission.

Le traitement de problèmes concrets sur place et les échanges techniques intensifs ont permis des discussions de principes à la fois sur des problèmes déontologiques et des conduites pratiques ; il a ainsi été possible de mettre au point et d'harmoniser une *unité de doctrine* à l'intérieur de la commission, une unité de doctrine fondée sur trois piliers : la reconnaissance de l'importance de préserver intacte la substance historique, le refus de toutes formes de copies et la promotion d'une qualité irréprochable des ajouts bâtis.

La longue familiarité de la commission avec les questions à la base de la conservation du patrimoine construit a permis de définir une position commune dans un texte concis : « Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse »², dont l'élaboration a nécessité des efforts tout particuliers. A partir d'un premier projet du président, un groupe de travail a mis au point le texte lors de plusieurs séances d'une journée. Le projet a été mis en discussion à l'occasion d'une réunion de tous les chefs de service cantonaux et communaux ; avant et après cela, la commission l'a discuté, précisé, et affiné. Et maintenant, traduits en français, italien et anglais, les « Principes » sont devenus un instrument de travail précieux pour les conservateurs, les architectes et les autorités en Suisse et à l'étranger.

Toujours dans le contexte de la création des « Principes », la CFMH a assumé une autre tâche capitale dans le traitement de problèmes de fond. Elle a soumis des propositions concrètes à l'occasion des nombreuses modifications législatives mises en consultation et a travaillé à leur mise en œuvre. De sa propre initiative, la CFMH a mis à l'ordre du jour des sujets importants pour lesquels elle estimait qu'il y avait nécessité d'agir. À titre d'exemple, sont mentionnés l'inventaire des transports à câble, puis ultérieurement celui des téléphériques ; ils ont en effet été lancés par la commission et traités dans le cadre de groupes de travail. De même, on doit à une initiative de la CFMH « l'aide technique à la réalisation » destinée à la mise en œuvre de l'inventaire des voies de communication historiques en Suisse.

De nombreux documents de base³ et autres directives⁴ étaient élaborés soit par les soins de la commission, soit en collaboration avec d'autres institutions. Conçus comme un service aux responsables techniques et aux autres personnes intéressées, ces documents, souvent rédigés en concertation avec les instances directement intéressées, ont traité et approfondi certains domaines spécifiques. La commission a vu avec satisfaction que directives et documents de base ont suscité un grand intérêt, en Suisse et dans les pays voisins.

Les sessions d'automne de la commission, une innovation du prédécesseur du président sortant, ont dans un premier temps continué à être organisées avec un grand succès. Elles ont traité de sujets tels que l'inventaire, les paysages culturels ou la culture funéraire. L'obligation d'intégrer dans l'organisation l'OFC et d'autres offices et commissions engendra tant de complications que la mise sur pied de l'événement devint une charge quasi insupportable. Puis arrivèrent les restrictions budgétaires : l'OFC coupa entièrement les crédits des colloques. Il fallut ainsi stopper ces manifestations pourtant essentielles pour la conservation des monuments en Suisse. La commission prit l'initiative de coordonner les tentatives éparses en Suisse d'impulser la formation continue dans le domaine de la conservation des monuments ; de nouveaux modèles de collaboration furent développés en collaboration avec toutes les organisations intéressées.

La commission n'a cessé d'être représentée à travers ses membres au sein de nombreux groupes de travail et d'accompagnement ainsi qu'auprès de bien des conseils de fondation. La défense des intérêts fondamentaux de la protection des monuments a été efficacement assurée. Des représentants de la commission ont également pris part à des congrès et des colloques à l'étranger, ainsi aux *Denkmal-*

tagen en Autriche ou aux *Jahrestagungen der Vereinigung der Landesdenkmalpfleger* en Allemagne. Certains d'entre eux y ont présenté des contributions.

Le recours aux consultants a été rendu plus rigoureux pendant ces dernières années. Ils conseillent la commission et l'OFC dans les domaines non recouverts par les compétences des membres de la commission. C'est ainsi que pour se conformer à ce principe, le nombre des consultants a été réduit⁵, et à l'instar des membres de la commission, ils sont maintenant élus pour quatre ans. Les consultants peuvent aussi comme les membres de la commission et d'autres spécialistes reconnus se voir confier des mandats d'experts par l'OFC pour certains cas concrets, sur demande du service cantonal compétent.

Sur certains sujets, les discussions restent pendantes avec l'OFC. L'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage dispose que l'octroi d'une aide financière à un objet peut être assujéti à la condition d'apposer sur l'objet en question une inscription durable rappelant l'aide et la protection de la Confédération. Cet usage a été respecté pendant des décennies ; il offrait l'inestimable possibilité de faire comprendre au public l'importance des aides financières fédérales. Mais depuis des années, l'OFC ne demande plus la pose de telles inscriptions et l'usage se perd. La commission a demandé à de nombreuses reprises la réintroduction de cette action de relations publiques. En vain.

Autre sujet ouvert : la portée juridique de la mise sous protection fédérale. Alors que l'OFC est d'avis que le remboursement des subventions peut supprimer en tout temps la protection de la Confédération, la commission et son consultant juridique pensent que la protection fédérale s'étend par-delà le recouvrement de l'argent public investi. Ils ont rédigé un document de discussion et proposé de soumettre la question à un examen approfondi avec l'OFC. Cela n'a pas été fait jusqu'ici.

De même, l'OFC n'a pas accepté la demande de mettre sur pied une stratégie de protection et de développement des sites suisses inscrits au patrimoine mondial⁶. La proposition présentée en concertation avec les responsables des sites suisses prévoyait de réunir pendant 2 ou 3 jours tous les quatre ans des spécialistes venus de l'extérieur⁷, de leur présenter la situation et les problèmes à résoudre, leur donner l'occasion d'examiner les choses sur place et d'approfondir les questions, et de terminer la rencontre par une discussion où seraient évoqués les points positifs et à améliorer et enfin de consigner les résultats dans un rapport. La position des responsables locaux en serait renforcée et la qualité de l'entretien des sites améliorée.

La CFMH a toujours estimé important d'entretenir des relations ouvertes avec les services cantonaux et communaux. Et même s'il ne lui était pas possible dans ses expertises de se rallier dans tous les cas au point de vue des responsables locaux, elle tenait à surmonter les divergences par la discussion. De même, les rapports annuels que la commission publie depuis 12 ans maintenant et qui sont le reflet de son travail, ont permis d'entretenir les contacts avec les milieux intéressés. Largement diffusés, publiés sous forme de résumé dans le bulletin NIKE, ils touchent de nombreuses lectrices et de nombreux lecteurs.

2. Remarques générales

Toutes les explications relatives à l'organisation de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie en Suisse, ainsi qu'aux tâches et à l'organisation de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) figurent dans le rapport annuel 2003. Elles restent valables et nous y renvoyons le lecteur. *La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN)* sont, avec le *règlement de la CFMH*, les bases légales sur lesquelles reposent les procédures de travail de la Commission.

En raison du changement à la présidence de la commission dont fait état le premier chapitre, le présent rapport était terminé à la fin novembre 2008 déjà. Il a ainsi pu être discuté et approuvé par la commission dans son ancienne composition lors de sa dernière séance.

La commission se composait comme suit en 2008 :

Président:

Bernhard Furrer	dr ès sc. techn., arch. dipl. EPFZ	Berne	BE
-----------------	------------------------------------	-------	----

Vice-président(e):

François Guex	dr ès lettres, archéologue	Fribourg	FR
---------------	----------------------------	----------	----

Beatrice Sendner	dr ès lettres, historienne de l'architecture	Frauenfeld	TG
------------------	--	------------	----

Membres:

Michèle Antipas	arch. dipl. EPFL	Lausanne	VD
-----------------	------------------	----------	----

Christine Bläuer	dr ès sc. nat., minéralogiste	Fribourg	FR
------------------	-------------------------------	----------	----

Jacques Bujard	lic. ès lettres, historien	Neuchâtel	NE
----------------	----------------------------	-----------	----

Nott Caviezel	dr ès lettres, historien de l'art, rédacteur	Berne	BE
---------------	--	-------	----

Leza Dosch	dr ès lettres, historien de l'art	Coire	GR
------------	-----------------------------------	-------	----

Pia Durisch	architecte FAS	Lugano	TI
-------------	----------------	--------	----

Stefan Hochuli	dr ès lettres, archéologue	Zoug	ZG
----------------	----------------------------	------	----

Dorothee Huber	lic. ès lettres, historienne de l'art	Bâle	BS
----------------	---------------------------------------	------	----

Eduard Müller	lic. ès lettres, historien de l'art	Seelisberg	UR
---------------	-------------------------------------	------------	----

Doris Warger	conservatrice, restauratrice SCR	Frauenfeld	TG
--------------	----------------------------------	------------	----

Karin Zaugg Zogg	lic. ès lettres, historienne de l'art	Ligerz	BE
------------------	---------------------------------------	--------	----

Bernard Zumthor	dr ès lettres, historien de l'art	Genève	GE
-----------------	-----------------------------------	--------	----

Secrétariat:

Nina Mekacher	dr ès lettres, archéologue, jusqu'au 31 août 2008	Berne	BE
---------------	---	-------	----

A la fin de l'année sous rapport, cinq membres arrivés au terme de la durée légale de leur mandat quittent la commission. *Bernhard Furrer* a présidé la CFMH pendant les 12 dernières années. Son expérience de conservateur et d'architecte ont marqué les orientations de la commission. Il s'est beaucoup investi dans le travail déontologique et technique de la commission qu'il a représentée dans de nombreux organismes, assumant une lourde charge de travail. Il a régulièrement abordé des sujets nécessitant des discussions approfondies et été à l'origine de débats et de publications sur des sujets essentiels. Son esprit clair et ouvert, sa capacité à repenser des choses considérées comme acquises ont facilité la collaboration avec les membres de la commission, les responsables de l'OFC et les milieux intéressés à la conservation des monuments historiques.

François Guex, le vice-président, a mis beaucoup de verve à défendre les intérêts de l'archéologie. Il avait les idées claires et savait trouver les formules pour les exprimer. Parfaitement bilingue, il a toujours veillé à ce que le français ait toute sa place dans les débats de la commission.

Beatrice Sendner a officié pendant huit ans en tant que vice-présidente. Excellente historienne de l'art, conservatrice avec une grande expérience du terrain et observatrice attentive de la protection des monuments en Suisse alémanique, sa présence a été un enrichissement important pour la commission. Elle a marqué de son empreinte de nombreux débats et documents de la CFMH.

Christine Bläuer était la spécialiste technique de la commission. Elle a fait la démonstration que la conservation des monuments et l'archéologie ne vont pas sans une parfaite connaissance des matériaux. Ses interventions, toutes de spontanéité, ont beaucoup apporté à la commission.

Dorothee Huber a enrichi de nombreuses expertises de ses vastes connaissances en histoire de l'architecture. Son apport a été essentiel à la qualité du travail de la commission. Elle a également mis son expérience du fonctionnement des organismes nationaux au service de la commission qu'elle a aussi représentée dans plusieurs groupes de projets.

La secrétaire de la commission, *Nina Mekacher*, a quitté la CFMH à la fin du mois d'août. Elle en a été un soutien indispensable et indéfectible. Elle a su gérer le travail d'organisation et de rédaction des affaires souvent complexes de la commission ; elle a également apporté beaucoup à la qualité de ses prises de position. Efficace et précise dans son travail, elle a su gagner la confiance de toutes celles et de tous ceux avec qui elle a eu à faire.

Quelques mois se passèrent avant que le poste ne fût mis au concours, aussi fallut-il rechercher une solution intérimaire pour la fin de l'année. Gisela Beutler, collaboratrice de l'OFC, se chargea des travaux proprement administratifs et le secrétaire de la CFNP, Fredi Guggisberg, se déclara prêt à accompagner les expertises de la commission à travers toutes leurs étapes. Beatrice Stadelmann⁸ a bien voulu se charger de l'organisation des séances, d'en assurer le procès-verbal et de rédiger les documents en cours ainsi que le rapport annuel. La commission remercie toutes celles et tous ceux qui l'ont aidée à passer cette période laborieuse et délicate.

En sa qualité de commission consultative, la CFMH travaille en étroite collaboration avec l'OFC, et notamment avec sa section Patrimoine culturel et monuments historiques, une collaboration grandement facilitée jusqu'à fin août par le fait que la secrétaire de la Commission était parfaitement informée à la fois des affaires de la Commission et de celles de l'OFC. Cela évitait ainsi les cas de chevauchement. Le chef de section, Johann Mürner, et son collaborateur scientifique, Ivo Zemp, ont participé généralement aux séances de la Commission. Ils y apportèrent ainsi le savoir et les expériences de la section et furent directement informés des discussions en cours au sein de la Commission. Des contacts directs entre le président, la secrétaire de Commission et le chef de section eurent lieu chaque fois que le besoin s'en fit sentir.

La bonne collaboration avec l'administration fédérale s'étend également à d'autres offices. Mentionnons particulièrement les plans d'approbation des plans dans le domaine des transports publics mis sur pied par l'Office fédéral des transports (OFT). D'étroits contacts ont pu être établis avec l'Office fédéral des routes (OFROU) autour de l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse. L'ordonnance encore à venir relative à cet inventaire ainsi que l'élaboration d'une aide à l'exécution pour les services spécialisés de la Confédération et des cantons (cf. ci-dessous) ont été les sujets de discussion privilégiés. L'élaboration du guide « Énergie et monuments historiques » s'est faite dans un climat de bonne collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie OFEN.

3. Points d'interrogation

Les coupes drastiques effectuées dans les ressources allouées par la Confédération à la section Patrimoine culturel et monuments historiques ont fait réagir certains parlementaires. Il a ainsi été possible en 2007 de débloquer un crédit supplémentaire de 20 millions de francs qui a servi à acquitter une partie des engagements en cours. Mais le véritable problème n'est pas résolu pour autant. La répartition claire tracée dans le cadre de la réorganisation des finances et des tâches (NPF) entre Confédération et cantons voudrait que la Confédération s'implique de manière appropriée, financièrement aussi. Le moment arrivera où des monuments historiques importants vont disparaître et où il faudra différer ou renoncer à mener d'importants projets de restauration si le soutien de la Confédération vient à manquer.⁹

La mise en œuvre de la NPF a eu un impact extraordinairement négatif sur la protection et l'entretien des monuments historiques. Les propositions d'organisation et notamment les conventions programmes entre la Confédération et les cantons pour la période 2008 à 2011, prévues pour régler la collaboration concrète entre l'OFC et les services cantonaux, ont été faites beaucoup trop tard, n'ont pas été réalisées avec assez de conséquence le principe du désenchevêtrement, se sont inspirées de procédures étrangères à la pratique et ont atteint les cantons sous forme d'un *diktat* de la Confédération. Les cantons n'ont pas été d'accord : au moment de la rédaction du présent rapport, la Confédération n'a pas encore envoyé une nouvelle proposition de convention aux cantons, en sorte qu'à l'heure actuelle, aucune convention-programme n'est signée et que les crédits fédéraux pour 2008 sont en friche.¹⁰

Partant de l'intention de trouver une autre voie pour décharger les associations de propriétaires privés de monuments classés, qui doivent s'attendre à toucher sensiblement moins de subventions, la commission a conçu un modèle permettant de déduire fiscalement sur dix ans et non plus sur une seule année les frais supplémentaires occasionnés pour les travaux sur les monuments classés ayant droit à la subvention, mais ne la recevant plus. L'étalement des déductions représente un allègement fiscal

qui n'est pas mince. L'idée a été reprise par le conseiller national fribourgeois Dominique de Buman qui a déposé une motion dans ce sens.

4. Expertises et prises de position

La CFMH a rendu les expertises et prises de position suivantes (état au 31 décembre 2008):

Cant.	Commune	Objet	À l'attention de	Achévé le
LU	Meggen	Maison de la Seewarte	Département de justice et sécurité du cant. Lucerne	25.02.08
VS*	Sierre	Rhône 3, mesures prioritaires à Chippis	OFEV	12.03.08
AG	Wildeggen	Château de Wildeggen, concept de restauration du salon	OFCL	17.03.08
VS	Sion	Ancien Hôpital, agrandissement et rénovation	OFC	02.04.08
SZ*	Lauerz	Ile de Schwanau	Office de l'aménagement du territoire cant. Schwyz	28.04.08
SO*	Oberdorf	Projet de développement du Weissenstein	ARE	02.05.08
VD*	Prangins	Projet de construction sous le château	OFC	10.06.08
NW*	Ennetbürgen	Tourisme Bürgenstock	Service des monuments historiques cant. Nidwald	24.06.08
VD*	Cully	Agrandissement du motel	Service des monuments historiques cant. VD	24.06.08
BE	Berne	Kiosque près de la Käfigturm	Préfecture Berne	07.07.08
JU	Delémont	Chapelle du Vorbourg, accès pour handicapés	Service des monuments historiques cant. JU	09.07.08
SZ*	Lauerz	Île de Schwanau : 2e prise de position	Office de l'aménagement du territoire cant. Schwyz	11.08.08
SG*	Rorschacherberg	Parc du château de la Wartegg	Service des monuments historiques cant. SG	31.08.08
SG	St-Gall	Nouveau bâtiment Schwertgasse 15	Département des constructions SG	26.09.08
BE*	Hagneck	Usine électrique	TTE du canton de Berne	26.09.08
BL	Birsfelden	Classement dans l'ISOS	OFC	30.10.08
FR*	Fribourg	Planche Inférieure PAD: 3e prise de position	Service des monuments historiques cant. FR	30.10.08

* Expertises menées en commun avec la CFNP

A la fin de l'année, les expertises suivantes étaient en train :

- BE Berne: Prévention des crues de l'Aar,
- LU Sursee: nouvelle construction Oberstadt n°24 et 26,
- SG St-Gall: périmètre du couvent, réaménagement d'un café,
- SG Rheineck, résidence «Weiher».

Il convient de faire quelques remarques à propos de trois procédures en cours.

L'usine électrique de Hagneck (canton de Berne), construite entre 1897 et 1899, est le « berceau » des forces motrices bernoises. Lors d'une première expertise en 2004, la CFMH et la CFNP demandèrent la préservation de la salle des machines et du barrage de retenue, mais acceptèrent la construction d'une nouvelle salle des machines. Pendant que l'exploitante mettait en œuvre le premier point et se déclarait prête à continuer à faire fonctionner une turbine dans l'ancienne salle des machines, elle déposa un nouveau projet de démolition de l'ancienne installation du barrage et sa reconstruction ainsi que d'une nouvelle salle des machines. Les commissions demandèrent un projet comparatif dans lequel l'imposant barrage actuel serait conservé. Il faut prendre en considération que les prescriptions fédérales imposent que les installations puissent évacuer un débit sensiblement supérieur, et cela supposé que l'une des ouvertures du barrage soit bloquée ou obstruée (règle dite n-1). Il est apparu que seuls des interventions et des agrandissements importants pouvaient garantir que le barrage présente une sécurité suffisante en cas de secousse sismique ou de crue ; en outre, la nouvelle salle des machines représenterait un élément intrusif dans le paysage au cas où le barrage serait conservé. Après avoir bien considéré tous ces aspects, les commissions décidèrent de ne pas faire opposition à l'octroi d'une concession pour une reconstruction à neuf complète du barrage de retenue, mais elles demandèrent des mesures susceptibles d'élever la qualité du projet, comme la mise sur pied d'un concours d'architectes et d'ingénieurs pour la nouvelle installation.

Tel qu'il a été présenté, le « Projet de développement du Weissenstein » à Oberdorf (canton de Soleure) a été rejeté par l'Office fédéral du développement territorial ARE. Ce refus signifie que les installations touristiques supplémentaires prévues ne pourront pas être réalisées. En outre, et pour suivre les propositions des deux commissions, un examen précis a été demandé afin de déterminer s'il est possible d'aménager techniquement le télésiège existant pour le mettre aux normes de sécurité actuelles. Une expertise permettra d'éclaircir ce problème.

Avec sa portance de 13 tonnes, le pont sur la Versamertobel entre Bonaduz et Versam (canton des Grisons), une construction en fer de 1897, ne répond plus aux exigences actuelles. Avant même l'expertise, les représentants de la CFMH et de la CFNP avaient suggéré que l'on étudie une réduction du trafic ou qu'on le « mette à niveau ». La première solution est inacceptable pour les deux communes, la deuxième nécessiterait des interventions massives selon le service cantonal des ponts et chaussées. La construction d'un nouveau pont est à l'étude, le pont actuel sera restauré et affecté à la mobilité douce.

Dans le cadre de ses séances d'une journée, la commission a inspecté les objets suivants, discuté avec les responsables locaux et rédigé des prises de position :

Canton	Commune	Objet	Objet / problème	Séance du
AG	Wildegg-Möriken	Château de Wildegg	Choix des couleurs	14.02.08
BE	Bienne	Ecole du Châtelet	Projet d'agrandissement et de rénovation	17.04.08
VD	Chillon	Château	Protection des environs	11.06.08
BE	Bern	Archives fédérales des monuments historiques	Développement des AFMH	28.08.08
BE	Ittigen	Office fédéral de l'énergie	Entretien des monuments et efficacité énergétique	17.10.08

5. Autres publications et prises de position

Objet	À l'intention de	Terminé le
Consultation initiative parlementaire Protection et utilisation des eaux	OFEV	09.06.08
Document de réflexion sur la protection des environs des monuments		17.10.08
Guide: Efficience énergétique et monuments historiques. En collaboration avec l'OFEN		ca. 03.09
Recommandations: Art contemporain et bâtiments historiques. En collaboration avec la Commission fédérale des beaux-arts		08.12.08

6. Activités spécifiques de la commission

6.1 Document de réflexion sur les environs des monuments

Instruite par l'expérience que des interventions lourdes sont régulièrement faites dans les environs immédiats des monuments, la CFMH décida d'élaborer un document de discussion « La protection des environs des monuments ». Elle institua pour ce faire un groupe de travail composé de Bernhard Furrer, Guido Hager, Stefan Hochuli, Nina Mekacher et Bernard Zumthor. S'appuyant sur des recherches étendues ayant pour objets les réglementations sur la protection des environs des monuments dans les cantons et à l'étranger, et après avoir pris connaissance de nombreux travaux scientifiques et pratiques sur le sujet, le groupe de travail consacra plusieurs séances à élaborer un premier projet. Discuté et amélioré à plusieurs reprises par l'ensemble de la commission, le document fut approuvé à la séance du 28 août 2008. Il a pour objectif d'attirer l'attention sur les interactions intensives existant entre le monument et ses environs. On y demande notamment que la mise sous protection s'étende aussi aux environs déterminants. Il contient également quelques indications quant à la manière de procéder pratiquement. Après une révision rédactionnelle et sa traduction en français et en italien, le document est accessible sur Internet ou peut être commandé au secrétariat de la CFMH.

6.2 Efficience énergétique et monuments historiques

Economiser ou produire l'énergie sont aujourd'hui des questions importantes dans le débat politique et social ; aussi cherche-t-on à économiser voire même à produire de l'énergie non seulement dans les constructions nouvelles, mais également dans le cadre de rénovations. De telles exigences peuvent avoir pour conséquence la prise de mesures lourdes et pénalisantes pour les monuments. Convaincue que des déclarations partisans émanant des milieux des monuments historiques ne sont pas judicieuses dans des débats déjà très émotionnels, la CFMH a proposé à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) d'éditer ensemble un guide « Énergie et monuments historiques ». Quelques rencontres ont permis de rendre plus précis et plus concis un premier projet de la commission. Lors d'une séance réunissant la commission et des représentants de l'OFEN le 17 octobre 2008, l'accord s'est fait sur un texte qui sera soumis aux services cantonaux et communaux des monuments historiques et des questions d'énergie. Le document veut d'abord définir clairement les objectifs visés par les deux parties puis peser en commun les avantages et les inconvénients des mesures qu'il serait possible de prendre en associant les propriétaires. Le guide sera vraisemblablement disponible sur Internet en mars 2009 ou pourra être commandé auprès du secrétariat de la CFMH.

6.3 L'art intégré au monument

Ces dernières années, des concours d'art intégré à l'architecture ont été lancés à l'occasion de rénovations importantes de bâtiments officiels classés. Des conflits sont parfois survenus entre les exigences des artistes, les conceptions du maître d'ouvrage et les impératifs de préservation de la substance et de l'extérieur du monument; ce fut le cas notamment pour le Bernerhof à Berne, siège du Département fédéral des finances. La CFMH s'est inspiré de ce cas pour élaborer en collaboration avec la Commission fédérale des beaux-arts CFA, la section Art et Design de l'OFC et avec l'OFCL des recommandations sur la procédure à suivre en de telles occurrences. Le document « Art contemporain et bâtiments historiques » était achevé au printemps, mais l'approbation se fit attendre, car les deux offices voulaient d'abord mettre au point une stratégie d'organisation pour les prochains projets de concours. Signées à la fin de l'année par la CFMH et la CFA, les recommandations sont ainsi entrées en vigueur. On attend toujours la stratégie des deux offices.

6.4 Papier de discussion « Les antennes de téléphonie mobile et la protection des monuments »

La pratique a montré qu'il était nécessaire de modifier deux points du projet approuvé en 2002, si l'on voulait éviter les malentendus et les équivoques. La version révisée a été adoptée le 12 mars 2008.

6.5 Les inventaires de la Confédération

Inventaire des sites construits à protéger en Suisse ISOS

Le groupe de travail mixte de la CFMH, de la CFNP et de l'OFC réuni pour réfléchir à l'avenir de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse ISOS a présenté ses conclusions aux deux commissions le 28 novembre 2008 à Neuchâtel. Il s'en est suivi des discussions approfondies, reprises au sein du groupe de travail, avec pour résultat un rapport à l'OFC pendant l'année en cours. Ce rapport demande de compléter l'ISOS sous sa forme actuelle et d'achever le cycle de publications. Mais il faut qu'une reprise ou une révision ultérieure adoptent des modifications de trois ordres: primo, une meilleure lisibilité, secundo, la concentration sur les contenus essentiels et une meilleure diffusion vers l'extérieur grâce à la mise en ligne sur Internet et à l'intégration au système d'information du territoire GIS.

Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse

Certes, nous avons bien les résultats de la consultation autour du projet d'ordonnance sur les voies de communication historiques de la Suisse, mais sa mise en vigueur se fait toujours attendre.

La commission a cependant proposé à l'OFROU d'élaborer le plus tôt possible une aide à la gestion pratique des voies de communication historiques. Il s'agit d'éviter que les cantons, chacun pour soi, édictent leurs propres règles et qu'il se crée une situation inextricable. L'élaboration du contenu a été donnée à un mandataire externe, et un comité de spécialiste a accompagné les travaux. On a particulièrement veillé à ce que les illustrations soient pertinentes. Les soins mis à la rédaction des versions allemande et française ont rendu le texte très lisible. Les services fédéraux et cantonaux ont apporté de précieux compléments pendant la consultation qui a suivi. Le résultat, « La conservation des voies de communication historiques - recommandations techniques » a été remis aux spécialistes cantonaux et communaux lors d'une manifestation qui s'est tenue le 26 novembre 2008 à Berne.

Inventaire des transports à câble

En 2006, la Commission avait pris l'initiative d'élaborer un inventaire des transports à câble; le projet s'est concrétisé à la fin de 2007. Les travaux d'inventaire sont accompagnés par un groupe comprenant des représentants de l'OFC - qui en a la responsabilité -, de la CFMH, de l'OFT, de l'organe de contrôle du Concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis CITT et des Remontées mécaniques suisses RMS. Pendant l'année sous rapport, l'équipe chargée de la réalisation du projet a développé une méthode d'inventaire que le groupe d'accompagnement a validée. La phase suivante a consisté à collecter, structurer et qualifier les données fournies par les autorités et les institutions spécialisées. La banque de données des installations qui s'est constituée au terme de ce processus a permis de procéder à une première sélection selon des critères définis au préalable. L'inspection et l'évaluation systématiques des installations présélectionnées et la réalisation de l'inventaire sont prévues pour 2009.

Inventaire des constructions militaires HOBIM

Après la réalisation et l'approbation de l'inventaire en 2007, ses différents éléments ont été remis aux services cantonaux et communaux compétents. Les directives internes du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS réglementent la manière de faire et les démarches à observer dans le cas de vente à des tiers.

7. Représentations de la CFMH, contacts

La CFMH est représentée dans les commissions et organes suivants:

Commission/organe	Représentant(e) CFMH	En qualité de
Association suisse pour la sauvegarde des orgues historiques (ASSOH)	Eduard Müller	Membre du groupe de travail
ICOMOS Groupe de travail Formation continue en archéologie, conservation des monuments historiques, restauration et technologie	Nott Caviezel	Membre du groupe de travail en vue de la préparation des colloques
Groupe d'accompagnement aide à l'exécution pour la conservation des voies de communication historiques	Jacques Bujard, Bernhard Furrer	Membres du groupe d'accompagnement
Fondation pour l'encouragement de la recherche et de l'enseignement des techniques scientifiques de conservation dans le domaine du patrimoine bâti	François Guex	Membre du Conseil de fondation jusqu'au 7 mai 2008
Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)	Leza Dosch	Comité d'évaluation
Inventaire des objets culturels des CFF	Dorothee Huber	Membre du groupe d'accompagnement
Inventaire des transports à câble	Bernhard Furrer, Nina Mekacher	Membres du groupe d'accompagnement
Kuratorium für Bauernhausforschung	Christian Renfer	Membre du Kuratorium
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES de Berne, École supérieure de technique et d'architecture (HTA-BE)	Dorothee Huber	Membre de la commission d'experts
Comité suisse de la protection des biens culturels	Doris Warger	Membre

Représentations dans des colloques

Le président a été invité à participer à l' « UNESCO Expert Meeting on World Heritage and Buffer Zones », organisé par l'OFC en collaboration avec le comité israélien du patrimoine mondial à l'hôtel Schatzalp de Davos. Magistralement organisée, la manifestation a eu de nombreux bons résultats. Une publication est attendue.

Le président a représenté la CFMH au colloque annuel de la *Vereinigung der Landeskonservatoren der Bundesrepublik Deutschland*, qui s'est tenue en juin à Munich. Il y a tenu une conférence *Wertewandel – auch in der Denkmalpflege?* (Changement des valeurs, la conservation des monuments historiques est-elle affectée aussi?) (un abrégé a été publié dans les *Denkmalpflege-Informationen* 2/2008, éditées par le *Deutscher Nationalkomitee für Denkmalschutz*). Un rapport écrit a été présenté à la commission.

Au colloque « Les monuments sous pression, les effets des changements politiques et économiques » organisé par ICOMOS et NIKE du 31 octobre au 1^{er} novembre à Thoun, le président a prononcé une conférence intitulée « Les changements structurels, une pression et une chance ». Il a appelé à cesser les jérémiades sur la baisse des crédits alloués et à ouvrir les yeux sur les propres défauts. Corriger ceux-ci représente une réelle chance de salut pour les monuments historiques.

8. Consultantes et consultants

La commission a recours à des personnes extérieures pour le traitement de questions techniques très spécifiques que ses membres ordinaires ne sont pas en mesure de traiter avec les compétences né-

cessaires. Les consultants permanents prévus pour ces tâches sont utilisés de cas en cas lors de la rédaction d'expertises ou d'autres prises de position.

Consultant permanents en 2008:

Hans-Peter Bärtschi	Arch. dipl. EPF	Patrimoine industriel et minier
Ernst Baumann	Ing. civil HTL/STV	Physique et acoustique des constructions
Rudolf Bruhin	Expert en orgues	Orgues
Eugen Brühwiler	Prof. Dr, Ing. civil EPF/SIA	Statique des constructions
Guido Hager	Architecte paysagiste FSAP	Conservation des jardins
Anne de Pury-Gysel	Dr es lettre, Archéologue	Archéologie romaine
Lukas Högl	Dr sc. techn., Arch. dipl. EPFZ	Fortifications et châteaux forts
Paul Raschle	Dr sc. nat., Biologiste	Biologie
Enrico Riva	Prof., Dr en droit	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr ès lettres, Historien de l'art	Vitrail et Peinture sur verre

Conformément à la nouvelle orientation qui prévoit d'intégrer les consultants dans le travail de la commission, ces derniers étaient invités aux séances qui se sont tenues au château de Chillon et aux débats sur l'énergie et le monument à l'OFEN à Ittigen. Les spécialistes intéressés aux sujets traités étaient présents et ont apporté leurs lumières dans les discussions.

9. Collaboration avec la CFNP

Les contacts et la collaboration avec la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage ont continué à être étroits pendant l'année sous revue. De nombreuses expertises concernant les deux commissions ont été rédigées en partenariat. Comme dans ces cas un seul secrétariat assume le travail de coordination, la rédaction en commun n'entraîne quasi pas de surcroît de travail ; par contre les expertises, discutées dans les deux commissions, y gagnent en qualité. Il faut particulièrement relever l'obligeance du secrétaire de la CNPF, Fredi Guggisberg, qui a accompagné les expertises de la CFMH pendant les quelques mois où leur secrétariat était vacant.

Berne, 5 décembre 2008

Commission fédérale des monuments historiques

Prof. Dr. Bernhard Furrer
président

lic. phil. Beatrice Stadelmann
secrétaire de la commission a. i.

¹ En vertu des dispositions fédérales, les membres des commissions fédérales ne peuvent être nommés plus de trois fois à un mandat de quatre ans.

² Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse, Verlag vdf, Zurich 2007.

³ Ouvrages souterrains en milieu historique – Sécurité sismique des monuments historiques – Les fenêtres dans les bâtiments historiques – Concours d'architecture – Antennes pour la téléphonie mobile – Les salles historiques des musées – Les alentours des monuments historiques.

⁴ L'art dans les bâtiments historiques – Énergie et monuments historiques.

⁵ Il n'y a ainsi plus de consultant en archéologie médiévale et plus qu'un seul pour les questions de statique des bâtiments.

⁶ L'UNESCO effectue certes de loin en loin un *periodic reporting*, qui se limite de fait à des aspects administratifs; les réponses ne reflètent que le point de vue de l'instance responsable pour la conservation du bien et n'ont de ce fait que peu de valeur.

⁷ Spécialiste responsable d'un site du patrimoine mondial comparable à l'étranger, ou le cas échéant un délégué d'ICOMOS international, un délégué d'ICOMOS suisse, un représentant de l'OFC, un représentant de la CFMH, un représentant du service cantonal des monuments historiques.

⁸ Le service des monuments historiques du canton de Berne a bien voulu lui accorder un congé partiel pendant quatre mois.

⁹ Le crédit budgétaire des monuments historiques a été augmenté de 20 millions de francs pendant la session d'hiver 2008 des Chambres fédérales, en raison des engagements pendant que la Confédération a vis-à-vis des cantons.

¹⁰ Après avoir approuvé le présent rapport, la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique CDIP a établi un nouveau projet de convention-programme avec la direction de l'OFC, projet qui recevra encore des modifications. Les ressources budgétaires 2008 ont pu être utilisées dans le cadre d'une action à court terme peu avant de venir à échéance à la fin de l'année à travers une série de décisions concernant des objets soit déjà inscrits, soit nouveaux.